

LOCINDUS
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Au capital de 46.837.269 €
Siège Social : 19, rue des Capucines - 75001 PARIS
642.041.768 RCS PARIS

PROJET DE RESOLUTIONS

I – Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

(Changement du mode d'administration et de direction)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément aux dispositions des articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce, décide de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule à Conseil d'administration.

Deuxième résolution

(Modifications corrélatives des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire adopte article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

Troisième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

II – Assemblée générale ordinaire

Quatrième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur François BLANCARD, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur François THOMAZEAU, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur Jean-Pierre WALBAUM, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Septième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur Antoine FAYET, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur Christian MIGLIETTI, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Neuvième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur Nicolas DARBO, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Monsieur Philippe DRUART, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution

(Nomination d'un membre du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme, à compter de ce jour, Le Crédit Foncier de France, représenté par Monsieur Djamel SEOUDI, en qualité de membre du Conseil d'Administration, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Douzième résolution

(Détermination des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à la somme de 100.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration au titre de l'exercice 2008. Ce montant demeurera maintenu jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Treizième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.